

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Village Vacances LE PUY D'ANCHÉ – MAIRIE DE SAUZE-VAUSSAIS

La signature du contrat de location, le versement des arrhes, l'occupation du locatif par le client, valent acceptation de ces conditions générales et du règlement intérieur, sans réserve.

1 - Réservation & Paiement :

✦ La réservation ne devient effective qu'avec notre accord signifié par une confirmation de réservation écrite (courriel), et après réception du dossier complet sous sept jours : contrat de réservation dûment complété et signé, accompagné du paiement des arrhes (30% de la location).

✦ Le solde de la location doit être versé 1 mois avant l'arrivée dans le gîte.

Pour toute réservation intervenant 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement est dû dans sa totalité.

✦ Les taxes de séjour, les suppléments, et les cautions sont à régler intégralement au plus tard le jour de l'arrivée, avant la remise de clés.

Pour le cas où ces conditions ne seraient pas respectées, la location sera purement annulée.

2 - Arrivée & Départ :

♦ **Horaires :** la réservation des gîtes court de 15h le jour d'arrivée (16h en été) à 10h le jour de départ.

♦ **Les formules « arrivée anticipée » & « départ tardif »** (options payantes, soumises à réservation et selon disponibilité) permettent de prolonger le séjour : dès 9h30 pour l'arrivée (au lieu de 15h) et jusqu'à 17h le jour du départ (au lieu de 10h).

♦ **Arrivée retardée :** le village vacances doit impérativement en être informé le plus tôt possible. En cas de non présentation et sans nouvelles du client, sa location lui sera réservée pendant 24 heures.

Passé ce délai de 24h, la direction se réserve le droit d'attribuer la location à un autre client.

Aucun remboursement ne sera consenti pour une arrivée retardée, un départ anticipé, ou des absences en cours de séjour.

3 - Capacité d'accueil :

Les gîtes ont une capacité maximale de 6 personnes. Pour des raisons de sécurité et assurance, en aucun cas le nombre de locataires, enfants et bébés compris (lits superposés réservés aux enfants de plus de 6 ans), ne doit excéder cette capacité. Pour ces mêmes raisons il est également interdit d'installer une tente à côté du gîte.

4 - Annulation :

- Du fait du client : Les arrhes ainsi que les sommes versées ne seront pas remboursées.

- Du fait du village vacances : Le client obtiendra le remboursement intégral des sommes versées.

5 - Animaux :

Il est accepté, moyennant une redevance, jusqu'à 2 animaux domestiques par gîte.

Ils doivent être tenus en laisse sur le village vacances (certificats de vaccinations obligatoires), et ne doivent en aucun cas rester seuls dans la location.

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.

6 - Cautions & Etat des lieux :

* **Cautions :**

Deux cautions sont demandées à l'arrivée, puis restituées sous 10 jours après le départ (sous réserve de dégâts ou objets manquants).

♦ Une caution de **200 €** / gîte, destinée à garantir les dommages causés au logement et ses équipements.

♦ Une caution de **80 €** / gîte pour le ménage qui ne serait pas fait à votre départ (le nettoyage est à la charge du locataire). Le gîte doit être restitué dans un parfait état de propreté et d'hygiène.

* **Etat des lieux :**

Un état des lieux sera effectué à l'arrivée ainsi qu'au départ. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le locataire disposera de 24 heures pour signaler toute anomalie constatée. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire. Tout dégât, dégradation ou objet manquant donnera lieu à indemnisation et sera facturé à votre charge.

7 - Assurance :

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Le village vacances décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage de toute nature sur les effets personnels des clients pendant ou suite à un séjour, ainsi qu'en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques.

8 - Droit à l'image :

Vous autorisez expressément et sans contrepartie, le Village Vacances du Puy d'Anché à utiliser sur tout support les photos ou vidéos des participants de votre séjour pour ses besoins publicitaires. Dans le cas contraire, il vous faudra nous le notifier par écrit avant votre arrivée.

9 - Protection des Données :

Le Village Vacances Le Puy d'Anché est un service proposé par la Mairie de Sauzé-Vaussais.

En application de la Loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée, et du Règlement européen de la protection des données (RGPD 2016/679) la Mairie de Sauzé-Vaussais a nommé un délégué à la protection des données auprès duquel vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles. Vous pouvez adresser votre demande par écrit, à l'attention du délégué à la protection des données :

- par mail : accueil.mairie@sauzevaussais.fr
- par courrier : Mairie de Sauzé-Vaussais

3, place de la Mairie - 79190 SAUZE-VAUSSAIS

Pour en savoir plus sur la réglementation et les droits et devoirs qui en résultent, nous vous invitons à consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr